

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires
- Procuration(s) :
- Excusé(s) : Monsieur Claude FROEHLI, Madame Frédérique MOZZICONACCI
- Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN
- Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2013/717 - Unités territoriales d'action médico-sociale (UTAMS) - 4611
Centre médico-social de WASSELONNE - Acquisition de lots en
copropriété**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'acquérir auprès de la Société immobilière du Bas-Rhin (SIBAR), des lots de copropriété dans un ensemble immobilier en cours de construction, lot n° 1 du bâtiment A, rez-de-chaussée et premier étage, et cinq lots correspondants à cinq emplacements de parking, le tout sur un terrain cadastré sous section 2 n° 114, 115, 116 et 117 à WASSELONNE, 26-30 rue de la Gare, au prix de 790 000 € HT (TVA en sus), en vue d'y installer un nouveau Centre médico-social
- dit que l'acte de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) sera passé par-devant notaire
- donne tous pouvoirs au représentant du Département pour la fixation des modalités de paiement.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.

Cette décision annule et remplace la délibération n° CP/2011/819 du 7 novembre 2011.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131007-80941-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 23/10/13